

« POUR LES AVEUGLES
PAR LES AVEUGLES »

BULLETIN MENSUEL
de
**L'UNION DES AVEUGLES
DE GUERRE**
et
**Journal des Soldats Blessés
aux Yeux**



SOMMAIRE

Rééducation des aveugles de guerre en Angleterre. — Le Phare de France. — Remboursement à l'hôtel des Invalides. — Militaires de carrière. — Militaires de l'armée coloniale. — Remise de titres définitifs. — Demande de révision pour aggravation. — Pour les réformés temporaires.

Notes et Informations

Sur les voies ferrées. — Légion d'honneur. — Changements d'adresse. — Verdun. — Cotisations. — Aux brossiers. — Lettres anonymes. — Théâtres à Paris. — Rééducation à l'Abri. — Le samedi après-midi. — Pupilles de la Nation. — Avis. — Œuvres de Masseurs.

Chronique de « l'U. A. G. »

Entre nous. — Procès-verbaux des séances du Conseil d'Administration des 5 et 12 mars. — Séance des délégués des masseurs du 25 février. — Réunion des brossiers parisiens du 21 avril. — Election au comité départemental de la Seine. — Montres. — Annonces. — Lettres de Canarades. — Liste de Camarades aveugles par département (*suite*)

Administration :

au Siège de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Thabor, PARIS (1^{er})

TÉLÉPH. : Central 44-88

80-5604

COMITÉ DE PATRONAGE

M. le général MAUNOURY, président ; M. BARTHOU, ministre de la Guerre ;
M. BRIEUX, de l'Académie Française, président honoraire de l'« U. A. G. » ;
M. le général BALFOURIÉ, président de l'Association Valentin Haüy ;
M. BORREL, député, ancien sous-secrétaire d'Etat ;
Mme Marthe BRANDÈS présidente de l'Abri du Soldat Aveugle ;
M. BRISAC, préfet ;
M. J. RIDGELY CARTER, secrétaire général du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;
M. Paul DE CASSAGNAC, député ;
M. Maurice DONNAY, de l'Académie Française, président de « Pour le Foyer du Soldat Aveugle » ;
M. DUÇO, médecin-inspecteur ;
M. le colonel FABRY député ;
M. FRIBOURG, député ;
M^{ss} Alice GETTY, directrice-fondatrice de l'imprimerie pour les aveugles de guerre « La Roue » ;
M. Justin GODART, ancien sous-secrétaire d'Etat au service de santé, député de Lyon ;
M. le comte de GRAMMONT, président de l'« Aide aux Soldats Aveugles » ;
Miss GRASS HARPER représentante de la Croix-Rouge américaine ;
Miss WINIFRED HOLT, présidente du Comité Franco-Américain pour les aveugles de guerre ;
Mme Léopold KAHN, présidente, fondatrice de l'École de massage des soldats aveugles ;
Mme Géo KESSLER, présidente du « Permanent Blind Relief War Fund incorporated » ;
M. KRUG ;
Mme LEGRAND, vice-présidente de la Familiale.
M. LUGOL, député ;
M. le général de MAUD'HUY député ;
M. E. MEYER, conseiller d'Etat ;
M. le docteur MORAX, président de la Société « Les Ateliers d'Aveugles » ;
M. Henry PATÉ, député ;
M. Pierre RAMEIL, député ;
M^r HENRI-ROBERT, ancien bâtonnier de l'Ordre des Avocats ;
M. VALLON, Inspecteur général des Services extérieurs du ministère des Pensions ;
M. VALLERY-RADOT, président honoraire de la Société « Les Amis des Soldats Aveugles » ;
M. Constant VERLOT, député, président de la Conférence des Œuvres d'Aveugles ;
M. le Professeur WALTHER, membre de l'Académie de médecine.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président : GOUBIN.

Vice-Présidents : ROY (Georges), GUDEFIN (Marcel) ; BOIS (Paul).

Secrétaire général :

Membres : ALBERT, AMAR, ANTOINE, ARNAULT, AUBIN, BARDOUX, BOURGUIGNON, BERTRAND, CHAUTARD, CONAN, DELAGE, DUFOURC, ECAL, FAVRET, HÉRON, IZAAC, LAFFARGUE, LACARDE, LALLEMENT, LÉLOUP, NOIREAUX, ROY, RENÉ, SIGAULT, TOUDOURI, WENBER.

Trésorier : M. BOETZEL, ancien élève de l'École Polytechnique, directeur de la Compagnie « Le Soleil ».

La Rééducation des aveugles de guerre en Angleterre

Le triste sort des soldats ou marins ayant perdu la vue à la guerre a fortement ému l'opinion anglaise. Il a été fait appel à toutes les classes de la société. L'aide splendide que les écoles de Saint-Dunstau, en Angleterre, et Newhinton house, en Ecosse, ont reçue leur a permis de faire pour le mieux. Les nombreux souscripteurs qui ont aidé à l'établissement et à l'installation de l'école écossaise, n'ont pas cessé leur effort pécuniaire et continuent leur concours au fonctionnement de ce centre installé dans une belle résidence.

Bien que tous les aveugles aient terminé leur rééducation, l'activité de la maison écossaise, loin d'avoir cessé, est plus grande que jamais.

On avait pensé que dès la fin de la guerre le nombre d'aveugles et de mutilés demandant leur admission dans ces écoles diminuerait. Il n'en a pas été ainsi ; les hommes ayant perdu la vue ou dont la vision diminue graduellement y viennent les uns après les autres, de tous les côtés du pays ; ce sont, généralement, ceux qui sont incapables d'une occupation ordinaire de voyant. Heureusement, Newhinton house peut recevoir tous les soldats blessés qui désirent y être admis. Il y a en ce moment 36 élèves dont 26 habitent la maison, les autres logent soit chez eux, soit dans les chambres meublées, et reçoivent une indemnité de logement.

Dès leur entrée à l'école, les hommes commencent à apprendre à lire et à écrire le Braille. Pour beaucoup, c'est une dure tâche, car ils n'ont pas été accoutumés à une telle étude, et leurs doigts sont raidis et durcis par le travail manuel, mais à force de persévérer, sauf de rares exceptions, ils y arrivent tous. Ce point est important, car il permet à l'homme privé des yeux de nombreuses lectures qui lui sont une grande distraction. Ils apprennent aussi la dactylographie qui les rend moins dépendants des leurs car ils ont ainsi la faculté de correspondre avec les amis et de s'occuper de leurs affaires. Dès qu'ils ont acquis une certaine habileté, on leur fait cadeau d'une machine à écrire qui devient leur propriété.

Les principaux métiers enseignés à Newington house sont la vannerie grosse et fine, la sparterie, la réparation des chaussures, l'élevage des volailles, le filet, la musique, l'accord de pianos et le tricotage.

Rentrés chez eux, les rééduqués travaillent plutôt pour se délasser que dans l'espoir d'un gain pécuniaire sérieux, car beaucoup n'ont pas la force de faire un travail suivi.

La maison de rééducation fait un don de 150 livres (environ 3.750 fr.) à chaque aveugle s'établissant chez lui. La somme n'est pas payée en argent, on donne de l'outillage et du mobilier.

Maintenant que la rééducation diminue, la maison a deux inspecteurs au dehors; ils sont chargés de visiter régulièrement les aveugles, de leur donner des conseils pour leurs affaires et de les aider en toutes choses. Et cette inspection durera tant que ces hommes vivront. Après la rééducation, Newington house deviendra une maison de convalescence dont l'utilité se fait de plus en plus sentir, car le besoin d'attentions et de soins augmentera pour les mutilés à mesure qu'ils avanceront en âge. Ils pourront aller s'y reposer de temps en temps et y prendre un supplément de rééducation.

L'œuvre de cette maison est appréciée et reconnue par les mutilés et par leurs parents.

En résumé, la rééducation anglaise a de nombreux points communs avec celle de France; les quelques différences sont les suivantes: nous avons, depuis plus d'un an, étudié à l'U. A. G. la création d'inspecteurs au dehors, et ce service fonctionne déjà depuis plus de trois mois pour le tricotage, grâce au don spécial fait par Mme Kessler; nous n'avons pas appris l'élevage de la volaille, occupation des plus saines, puisqu'elle est exercée en plein air; l'étude du Braille et la dactylographie sont facultatives et non obligatoires en France.

Le Phare de France, dans sa nouvelle transformation, remplacera pour nous la maison de convalescence de Newington house; enfin l'hôtel des Invalides peut héberger pour une courte durée les mutilés qui le désirent.

Le besoin d'une maison de campagne, spéciale aux aveugles de guerre comme maison de retraite ou de repos, se fait de plus en plus sentir; nous ne sommes pas bien sûrs que les camarades, malgré la sollicitude de l'Etat, se trouvent tout à fait à leur aise dans les hôpitaux ou à l'hôtel des Invalides. L'U. A. G. étudie, en ce moment, l'offre généreuse de la Société générale Immobilière et d'entretien (siège social, rue du Temple, 170, à Paris) qui nous permettrait de créer, vers les côtes de la Manche, une maison répondant aux conditions énoncées.

LE PHARE DE FRANCE

Le Phare de France, 14, rue Daru, fondé en 1915 par un comité franco-américain, était jusqu'ici une école de rééducation pour les aveugles de guerre.

Jugeant cette mission terminée, ce comité vient de changer son but. Le Phare offre un refuge permanent aux aveugles de guerre et constitue pour eux un foyer où ils peuvent trouver les divers éléments susceptibles de contribuer à leur bien-être physique et moral.

Le Phare de France comprend désormais: un home et un restaurant où les aveugles de guerre trouvent un logement et prennent leurs repas à des conditions très modiques (5 francs par jour, repas 2 fr. 25), des ateliers où certains d'entre eux achèvent leur rééducation

tion tandis que d'autres y exercent la profession en vue de laquelle ils ont été rééduqués.

En outre, le Phare de France continue à assurer le fonctionnement de son imprimerie Braille, de sa revue bi-mensuelle *La Lumière* et de sa bibliothèque roulante. Les employés de cette imprimerie sont, pour la plupart, des aveugles de guerre.

Dès maintenant, le Phare héberge de 40 à 50 aveugles et sert une moyenne de 250 repas par jour.

Une association française « Les Amis du Phare de France » s'est constituée en vue d'apporter une aide française à nos amis américains.

Le Phare nous prête gracieusement ses salles pour les réunions professionnelles des aveugles de guerre de Paris chaque fois que nous le lui demandons. Il a bien voulu donner l'hospitalité à la Permanence des masseurs aveugles de la guerre, présidée par M. le professeur Walther.

L'Union des Aveugles de Guerre remercie vivement le comité franco-américain et le Phare de France de leur nouvelle initiative qui est appelée à nous rendre les plus grands services et à constituer un foyer tout particulièrement pour les camarades sans famille.

REMBOURSEMENT A L'HÔTEL DES INVALIDES

Un nouveau décret (10 avril 1921) modifie celui que nous avons inséré dans notre Bulletin d'avril 1921, relativement à la situation pécuniaire des mutilés admis à l'Institution nationale des Invalides.

Il est prélevé sur le montant de la pension :

1° Pour les hommes de troupe 1.000 fr. par an.

2° Pour les officiers subalternes 1.200 fr. par an.

3° Pour les officiers supérieurs 1.500 fr. par an.

L'allocation pour tierce personne (art. 10 de la loi du 31 mars 1921) est également retenue.

En cas d'existence d'enfants, les majorations et les majorations spéciales dues pour ces enfants seront payées à la personne chargée de leur entretien.

Enfin, si l'invalidé y consent, un prélèvement sera en outre opéré sur les sommes qui lui sont dues et payé à sa femme, à ses enfants, ou à ses ascendants.

Nous prions les camarades de considérer comme annulé par ce nouveau décret l'article paru à la page 5 du Bulletin d'avril.

AUX MILITAIRES DE CARRIERE

Les seules pensions exonérées de l'impôt sont celles qui sont servies en vertu de la loi du 31 mars 1919. Les pensions d'ancienneté de services ne rentrent pas dans cette catégorie.

Donc un militaire de carrière réformé pour infirmités ou maladies et ayant opté, conformément aux articles 59 ou 60 de la loi du 31 mars 1919 pour la pension d'ancienneté de son grade majorée d'une pension de soldat ayant la même infirmité que lui doit être assujéti à l'impôt sur les pensions à raison de sa pension d'ancienneté et bénéficier de l'exonération pour le complément de pension attribué en raison de ses infirmités.

Par contre, celui qui a opté pour la pension d'infirmité de son grade prévue par la loi du 31 mars 1919 bénéficie d'une exonération totale de l'impôt envisagé.

(Journal officiel, 8 avril 1921, députés page 1544.)

MILITAIRES DE CARRIERE DE L'ARMÉE COLONIALE

La pension proportionnelle des militaires du cadre actif de l'armée coloniale, devenus officiers au cours de la guerre, sera calculée sur la base de 1/30^e du minimum de la pension afférente au dernier grade obtenu.

Il appartiendra aux intéressés, s'ils se trouvent lésés, de se pourvoir devant la section du contentieux du Conseil d'Etat.

(X^e circulaire mensuelle du ministère des Pensions, page 170.)

REMISE DE TITRES DEFINITIFS

Dans le cas où un pourcentage d'invalidité aurait été relevé pendant que vous étiez en possession d'un titre B ou P et si le titre définitif ne tient pas compte de cette modification, vous devez garder votre titre provisoire et envoyer le titre définitif à l'administration centrale.

(Dépêche Mle n° 201/Ad du 17 janvier 1920.)

DEMANDE DE REVISION DE PENSION POUR AGGRAVATION

1^o Les demandes de revision pour aggravation ne peuvent, en aucun cas, avoir pour effet de diminuer le taux de la pension concédée.

(X^e circulaire Mle du Ministère des pensions, page 169.)

2^o Nous attirons l'attention des camarades sur l'intérêt qu'il y a pour eux à faire constater officiellement l'aggravation de leurs blessures. On pourrait croire que cela n'a aucune importance puisque nous sommes presque tous alignés à 6.000 francs et que dans l'état actuel de la loi c'est un maximum qui ne peut pas être dépassé (question des enfants mise à part, bien entendu). Les camarades qui ne

feraient rien risquent d'y perdre un jour, et cela pour des raisons que nous signalons ici sans entrer dans le détail; la loi peut changer et nous pensons bien qu'elle changera en faveur des aveugles à blessures multiples;

3^o En cas de maladie provenant de l'aggravation un camarade pourra être soigné gratuitement ou hospitalisé pour cette blessure supplémentaire;

4^o En cas de décès du mutilé, il peut se faire que la pension de la veuve soit différente si l'aggravation a été constatée.

De même quelques camarades pas très nombreux à l'U. A. G. sont réformés à 100 o/o, mais n'ont pas l'article 10. Si l'état de leurs blessures aux yeux s'aggrave, faites-le constater comme il est dit ci-dessous.

Si une de vos blessures supplémentaires s'est aggravée et que, de ce fait, il y ait lieu à modification de votre pension, faites-vous visiter par un médecin civil et demandez-lui un certificat constatant l'aggravation.

Toute demande de revision de pension pour aggravation doit être accompagnée d'un tel certificat médical.

Envoyez donc par lettre recommandée ce certificat au directeur du Service de santé du corps d'armée sur le territoire duquel vous habitez avec une demande ainsi conçue :

Monsieur le Directeur du Service de santé du ° corps
d'armée à

Monsieur le Directeur,

J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire convoquer devant une commission de réforme pour me permettre de faire constater une aggravation de mon état. Je vous adresse ci-joint un certificat médical constatant cette aggravation.

J'ai été réformé le _____ par la Commission de réforme de _____ pour (indiquer la blessure ou la maladie) et ai été réformé avec (tant pour cent) d'invalidité.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments respectueux.

Nom, prénoms, adresse.

POUR LES REFORMES TEMPORAIRES

Si, 40 jours avant l'expiration de validité de son titre de pension, un réformé temporaire n'a pas reçu d'avis d'avoir à se présenter devant une commission de réforme, qu'il écrive au sous-intendant militaire chargé du service de pensions au chef-lieu de son département la lettre suivante recommandée :

Monsieur le sous-intendant,

J'ai été réformé temporairement le... (date). Mon titre de pension

n° ne sera plus valable le J'ai l'honneur de vous demander de vouloir bien me faire délivrer un titre d'allocation provisoire d'attente basé sur l'ancien pourcentage d'invalidité reconnu, conformément aux prescriptions de la circulaire ministérielle du 3 août 1920.

Veuillez agréer, monsieur le sous-intendant, l'assurance de mes sentiments dévoués.

Nom, prénoms, adresse:

LEGIONNAIRES ET MEDAILLES

Nous rappelons aux légionnaires et médaillés décorés au titre du tableau spécial pendant la guerre, que le paiement des arrérages échus le 1^{er} juin ne pourra être fait que si la Grande Chancellerie reçoit avant le 15 mai :

- 1° Copie de l'acte de naissance ;
- 2° Etat des services, qui doit être envoyé par l'intéressé ou par son corps ;
- 3° Titre provisoire à envoyer par le comptable qui a payé les arrérages du deuxième semestre 1920.

Ces pièces sont indispensables pour l'établissement des nouveaux livrets de paiement. Or, malgré les avis antérieurs, elles manquent en très grand nombre.

NOTES & INFORMATIONS

SUR LES VOIES FERREES

C'est à la suite d'un renseignement erroné que nous avons dit, dans notre dernier Bulletin (page 9), que la question de la gratuité du transport du guide de l'aveugle était incorporée dans la loi de finances actuellement en suspens devant la Chambre des députés et le Sénat ; elle fait partie d'une proposition de loi sur le régime des chemins de fer votée déjà par la Chambre des députés en même temps que le budget et actuellement pendante devant le Sénat. Combien de temps le Sénat nous fera-t-il attendre ?

LEGION D'HONNEUR

La promotion dans la Légion d'honneur ainsi que l'attribution de cette distinction aux mutilés de guerre de 100 0/0 remplissant les conditions prévues par la loi du 16 août 1920 auront lieu sans que les intéressés aient aucune démarche à faire.

Nous avons donné au Ministère des Pensions, dès la promulgation de la loi précitée, les noms des camarades qui doivent en bénéficier. Les extraits du casier judiciaire seront demandés aux Procureurs de la République. Les dossiers seront établis dans les régions de corps d'armée, examinés par les Ministères de la Guerre et des Pensions et les nominations seront faites au fur et à mesure de la vérification des titres des candidats.

CHANGEMENTS D'ADRESSE

Quand vous changez d'adresse, nous vous recommandons : 1° si vous avez un titre définitif et que vous ayez perçu l'arriéré, de faire la déclaration écrite de votre changement d'adresse à la caisse où vous touchiez votre pension ; il est bon de prévenir immédiatement aussi la caisse où vous désirez toucher à l'avenir ;

2° Si vous avez un titre définitif, mais sans avoir touché l'arriéré, prévenez, toujours par écrit, la caisse où vous touchiez et celle où vous toucherez, mais prévenez en même temps le sous-intendant militaire de votre département ;

3° Si vous avez un titre provisoire B ou P, prévenez encore la caisse ancienne et la nouvelle, ainsi que le sous-intendant.

Dans les trois cas, n'oubliez pas non plus de prévenir l'Union, 38, rue du Mont-Thabor, à Paris-1^{er}.

VERDUN

La ville de Verdun a décidé d'élever un monument à la mémoire de tous ceux qui, vivants encore ou morts pour la France, ont concouru à la défense de la glorieuse cité.

Les noms des combattants y seront inscrits, soit sur des tablettes, soit sur des livres d'or.

Le camarade Héron, membre du conseil d'administration, propose que les camarades de l'U. A. G., blessés devant cette ville, se fassent inscrire dans nos bureaux; nous enverrions la liste en bloc à la municipalité de Verdun.

AU SUJET DES COTISATIONS

Certains camarades nous adressent leur cotisation sans nous écrire et sans donner leur nom.

Par exemple, quatre membres de l'Union habitent Saint-Pol-de-Léon (Finistère); deux d'entre eux sont portés sur nos registres comme ayant payé leur cotisation; une troisième cotisation que nous ne savons à qui attribuer nous est arrivée dans une enveloppe sans nom et sans lettre d'envoi. Quel est l'envoyeur?

De plus, un mandat de 5 fr. nous est arrivé de Malicorne (Sarthe). Nous prions celui qui l'a envoyé de se faire connaître.

Enfin, nous faisons remarquer que certains camarades n'ont pas encore payé leur cotisation; d'ailleurs le conseil d'administration, dans sa séance du 5 mars 1921, a décidé que les cotisations qui n'auraient pas été payées fin juin, seraient recouvrées par la poste aux frais des retardataires.

AUX BROSSIERS

Dans notre Bulletin du mois de mars dernier, nous avons informé les brossiers de l'intention du service de l'Intendance de leur faire une commande collective de brosses.

Nous avons le regret d'annoncer que l'Etat a suspendu cette commande, le Ministère de la Guerre n'étant pas encore certain d'utiliser à l'avenir les brosses à boutons.

Nous tiendrons les camarades au courant de cette question, l'U. A. G. ayant protesté et demandant en échange au moins une commande d'un autre genre de brosses.

LETTRES ANONYMES

Nous avons déjà dit que nous n'insérons pas les lettres anonymes; nous croyons devoir le répéter, certaines lettres avec demande d'insertion nous arrivant sans signature de l'auteur.

THEATRES A PARIS

Nous avons obtenu un certain nombre de billets de faveur dans quelques théâtres.

Nous remercions ici les directeurs qui ont bien voulu nous faire ces promesses.

Ces théâtres sont les suivants :

Opéra et Comédie-Française : quelques places, sans indication de jour ni de nombre;

Opéra-Comique : 8 places en matinée, le jeudi.

Palais-Royal : 6 places en matinée, le jeudi.

Ces places ne comportent que la taxe légale due à l'Assistance publique.

Odéon : réductions importantes, sauf pour l'*Arlésienne* et les représentations du dimanche.

Les camarades, désireux de profiter de ces places, doivent s'adresser aux bureaux de l'U. A. G., 38, rue du Mont-Tabor, au moins 48 heures à l'avance; les camarades de province, de passage à Paris, peuvent retenir leurs places par correspondance. Les demandeurs seront servis dans l'ordre des inscriptions, en tenant compte, toutefois, des places concédées les semaines précédentes.

Note importante : Ne pas oublier d'être porteur de la carte de membre de l'U. A. G. qui doit être présentée à toute réquisition, après répartition des places par les bureaux de l'Union.

REEDUCATION A L'ABRI

Il y aura probablement des places vacantes à l'Abri du Soldat aveugle en juin.

SAMEDI APRES-MIDI

En raison des réunions du conseil d'administration ou du bureau de l'Union, qui se tiennent ordinairement le samedi après-midi, les camarades qui désirent consulter le groupement pour des questions particulières sont prévenus qu'il y a avantage pour eux à ne pas venir le samedi après-midi, 38, rue du Mont-Tabor.

Les questions particulières seront plus efficacement étudiées les autres jours de la semaine.

Néanmoins, tout le possible sera fait pour donner satisfaction à un camarade de province qui se présenterait le samedi après-midi.

PUPILLES DE LA NATION

(Extrait du journal *Le Journal*)

Il nous est signalé que des places sont vacantes dans les centres

agricoles et horticoles plus particulièrement institués pour recevoir les Pupilles de la Nation.

Les mères ou tuteurs qui désireraient orienter les Pupilles vers l'agriculture ou l'horticulture sont priés de s'adresser au siège de la Main-d'Œuvre agricole, 63 bis, rue de Varenne.

AVIS

Les camarades qui n'auraient pas reçu le questionnaire général dont il est question dans le Bulletin d'avril n'ont qu'à le réclamer à nos bureaux.

ŒUVRE DES MASSEURS AVEUGLES DE LA GUERRE

L'Œuvre des masseurs aveugles de la guerre a transporté sa permanence et son secrétariat de la rue St-Philippe-du-Roule au Phare de France, 14, rue Daru. L'installation nouvelle apporte aux masseurs de l'œuvre de nouveaux avantages pour l'exercice de leur profession ; leur intérêt serait de venir au secrétariat le lundi de 14 à 16 heures pour les renseignements qui pourraient leur être utiles.

EXPOSITION DE TABLEAUX DE FLEURS

Par les soins du Comité d'Aide de l'U. A. G., aura lieu, du 17 mai au 2 juin, Galeries Knoedler, 17, place Vendôme, une exposition de tableaux de fleurs au bénéfice de l'Union des Aveugles de Guerre, président : M. Goubin.

Sous le haut patronage de Mme Millerand et de S. A. R. la duchesse de Vendôme.

Présidents d'honneur : Maginot, Barthou, Bérard.

Président : général Maunoury.

De nombreuses et hautes personnalités ont bien voulu s'organiser en *Comité de Patronage*, sous la présidence de Mme Louis Deschamps.

Comité de Direction : MM. Henri Lapauze, Paul Léon.

Secrétaire artistique : Mlle Mathilde Sée.

Commissaire général : M. André de Fouquières.

Secrétaire général : M. Davey, expert et directeur de la maison Knoedler.

Chronique de l'"U. A. G."

ENTRE NOUS

NAISSANCES

Notre camarade et Mme Rols Camille nous font part de la naissance de leur fille Georgette.

Notre camarade et Mme Leroy Henri nous font part de la naissance de leur 3^e enfant Robert le 24 mars 1921.

Notre camarade Durand René et sa femme nous font part de la naissance de leur fils Lione-Émile le 31 mars.

Notre camarade et Mme Duplan Ferdinand nous font part de la naissance de leur 5^e enfant Marthe.

Notre camarade et Mme Brechon Joseph nous font part de la naissance de leur fils René-Henri-Pierre le 30 mars 1921.

Notre camarade et Mme Devidal Léon nous font part de la naissance de leur 5^e enfant Rosa-Noémie le 31 mars 1921.

Notre camarade et Mme Véron Félix nous font part de la naissance de leur fils Pierre.

Notre camarade et Mme Massart Eugène nous font part de la naissance de leur fils Claude le 1^{er} avril 1921.

Notre camarade et Mme Roybin Benoit nous font part de la naissance de leur 2^e enfant Gisèle le 4 mars 1921.

Notre camarade et Mme Devliegher Georges nous font part de la naissance de leur fille Anne-Marie.

Notre camarade et Mme Cabrillac nous font part de la naissance de leur 2^e enfant Marie-Louise le 12 avril 1921.

Notre camarade et Mme Pot Edouard nous font part de la naissance de leur fils Henry le 8 avril 1921.

Notre camarade et Mme Vial Jean nous font part de la naissance de leur fille Marie-Jeanne le 26 février 1921.

Notre camarade et Mme Chasselade nous font part de la naissance de leur fils Lucien le 9 avril 1921.

Notre camarade et Mme Gladieux Gaston nous font part de la naissance de leur fils Fernand le 5 mars 1921.

Notre camarade et Mme Pasquier Alexandre nous font part de la naissance de leur enfant le 21 mars 1921.

Notre camarade et Mme Royer André nous font part de la naissance de leur fils, le 14 avril 1921.

Notre camarade et Mme Pichenot E., nous font part de la naissance de leur fils Daniel.

Notre camarade et Mme Le Roux Jean nous font part de la naissance de leur troisième enfant Marie-Thérèse, le 10 avril.

Notre camarade et Mme Hubert Théodore nous font part de la naissance de leur fils Marcel-Clément, le 3 avril.

Notre camarade et Mme Baumes nous font part de la naissance de leur fille le 14 avril 1921.

Notre camarade et Mme Decours Joseph nous font part de la naissance de leur quatrième fille le 19 février 1921.

Nous adressons nos bien sincères félicitations aux heureux parents et nos vœux de prospérité aux bébés.

MARIAGES

Notre camarade Deville nous fait part de son mariage le 22 mars avec Mme Marie Perroton.

Notre camarade Gallin Emile nous fait part de son mariage le 19 décembre 1920.

Notre camarade Monnerie Gabriel nous fait part de son mariage avec Mlle Hélène Brulard, qui sera célébré dans le courant d'avril.

Notre camarade Daumas Pierre nous fait part de son mariage avec Mlle Louise Devoyon, le 7 mars 1921.

Notre camarade Bloch C. nous fait part de son mariage.

Notre camarade Arnoud Emile nous fait part de son mariage, le 2 mai, avec Mme Vve Bataille.

Notre camarade Girault nous fait part de son mariage avec Mlle Renault, le 29 mars 1921.

Notre camarade Hipolite Georges nous fait part de son mariage avec Mme Cavaggio, le 17 mars 1921.

Notre camarade Dupont Julien nous fait part de son mariage avec Mlle Joséphine Jégu, le 22 janvier 1921.

Notre camarade Cagnard Maxime nous fait part de son mariage avec Mlle Berthe Fouet, le 26 mars 1921.

Notre camarade Le Nouveau Louis nous fait part de son mariage, le 27 avril, avec Mlle Le Callonnec, sœur d'un de nos camarades.

Notre camarade Curbières Célestin nous fait part de son mariage avec Mlle Marie-Louise Arnaud, qui aura lieu le 28 avril.

Notre camarade Gailly Prosper nous fait part de son prochain mariage.

Notre camarade Robinet Louis nous fait part de son prochain mariage avec Mlle Valentine Ruprectuber, qui sera célébré le 27 avril.

Notre camarade Louesdon nous fait part de son mariage avec Mlle Eugénie Guérin, le 13 avril.

Notre camarade Laborie nous fait part de son mariage avec Mlle Angéline Pougel, le 5 avril.

Nous adressons aux jeunes époux tous nos vœux de bonheur.

DÉCÈS

Nous apprenons le décès de :

Notre camarade Aubin René, décédé le 28 janvier 1921.

La naissance et le décès de la fille de notre camarade Bougeois Marcel, survenus le 31 mars 1921.

La mère de notre camarade Alvergne Jules, décédée le 5 avril, à l'âge de 64 ans.

La fille de notre camarade Orcel Alfred, décédée le 4 avril, à l'âge de 1 an.

Du beau-père de notre camarade Salvanes Léon : M. Blaise Vergne, décédé le 28 mars, à l'âge de 68 ans.

Notre camarade Arnold Joseph, décédé le 13 avril.

Notre camarade Pasquiou Yves, décédé le 22 mars.

Notre camarade Besançon Louis, décédé le 15 avril.

Nous exprimons aux parents nos plus vives condoléances.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du 5 Mars 1921

La séance est ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents : Goubin, Roy Georges, Bois, Gudelin, Bertrand, Boetzel.

Membres du Conseil : Amar, Arnault, Bardoux, Conau, Delage, Dufour, Ecal, Izaac, Laffargue.

Assistent à la séance :

Les camarades : Favret, Gabold, Héron, Mougenel ; M. de Traversay, vice-président du Comité d'action ; MM. Seguin et Marteau, délégués du G. O. M.

Ont écrit les camarades : Albert, Antoine, Lagarde, Leloup, Sigault, Webber.

— Lecture du procès de la dernière séance. — Adopté.

— Au sujet des Pupilles de la Nation, le camarade Amar déclare que M. Bélin serait très heureux de recevoir une délégation de l'Union. Un rendez-vous sera demandé à M. Bélin.

— Lecture du procès-verbal de la séance du 20 février, concernant la nomination de deux délégués au Comité Départemental des Mutilés et Réformés de la Seine.

— Le Trésorier donne lecture de la situation financière. — Adopté.

M. Boetzel rappelle la question qui a été soulevée à l'Assemblée générale : un camarade a demandé si tous les membres de l'Union payaient bien leurs cotisations.

M. Boetzel a examiné la question de plus près et a constaté que l'année dernière 1.200 lettres de rappel ont été envoyées par les bureaux de l'Union. 1.200 camarades environ ont répondu en acquittant leur cotisation. 200 n'ont pas donné signe de vie.

Le Conseil décide de prévenir les camarades par la voie du Bulletin. Si les cotisations n'ont pas été payées fin juin, ils recevront par la poste un recouvrement.

— Lecture du compte rendu de l'Assemblée générale du 13 février.

— Nomination d'une délégation pour la Légion d'honneur. Les camarades Lixon et Marie s'adjoindront à Goubin, Bois et Izaac.

Gudelin expose qu'une omission a été faite dans la rédaction du procès-verbal de l'A. G. ; un camarade a parlé du mariage des grands mutilés avec une veuve ayant des enfants. Bonne note en est prise.

Le compte rendu de l'Assemblée générale est adopté.

— Lecture de la lettre du général Maunoury adressée au Président de l'Union pour le féliciter de la belle tenue de la salle pendant l'Assemblée.

— Lecture de la lettre de démission du camarade Bocquet, de membre de l'Union.

Le Président met au vote la motion suivante : « Après lecture de la lettre du camarade Bocquet, le Conseil d'administration charge le camarade Laffargue d'entrer en relations avec lui pour essayer de le faire revenir sur sa décision. » Adopté à l'unanimité.

— Lecture de la lettre de démission du camarade Boudant, de membre du Conseil.

Bois fait remarquer qu'il a questionné Boudant, et qu'il est fermement décidé à ne pas revenir sur sa décision. Le Conseil accepte sa démission.

— Lecture de la lettre de démission de secrétaire général Bertrand.

Les fonctions de secrétaire général constituent un travail écrasant et demandent une grande activité.

En raison de ses occupations, Bertrand ne peut conserver ce poste des plus importants.

Le Président remercie Bertrand et décide de le remplacer.

La date de l'élection des administrateurs à remplacer est fixée au 12 mars.

Amar demande qu'un budget soit voté pour défrayer les camarades du Conseil.

Le Trésorier rappelle que les statuts spécifient que les membres du Conseil ne doivent recevoir aucune rétribution. Il est donc impossible d'allouer quoi que ce soit. Cependant, il a été voté que dans des cas exceptionnels le Trésorier serait autorisé à ordonnancer des dépenses pour les camarades qui auraient une mission spéciale à remplir en province.

Après une discussion à laquelle prennent part plusieurs membres du Conseil, et sur la proposition de M. Boetzel, le Président met au vote la motion suivante :

« Le Conseil décide, pour éviter des frais aux membres de l'Union qu'ils ne pourraient supporter sur leurs revenus personnels, de rembourser, sur état justificatif, les dépenses qui seraient faites exceptionnellement dans des buts déterminés et dans l'intérêt général de l'U. A. G. » — Adopté à l'unanimité.

— Lecture des lettres des camarades candidats au Conseil.

— Résolution au sujet du camarade Castinel.

— Lecture est donnée de la lettre du camarade Antoine. Après discussion, la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

« Le Conseil ayant attentivement examiné :

1° les statuts ;

2° le contrat passé entre l'U. A. G. et le et le *Journal des Soldats blessés aux yeux* ;

3° l'article du Bulletin mensuel de l'U. A. G., de juillet 1919 ;

4° le résultat du vote par correspondance du 12 décembre dernier (936 voix contre 719 et 74 abstentions) ;

Décide qu'à l'avenir ne pourront être admis comme membres de l'U. A. G. que les aveugles du fait de guerre, ayant une invalidité reconnue de 100 0/0 pour cécité. »

— Comité Polonia.

Le baron de Traversay, vice-président du Comité d'Action, rend compte de la réunion à laquelle il a assisté au Comité Polonia, avec M. de Fleurieu, membre du Comité d'Action de l'U. A. G.

Le Président adresse ses remerciements à M. de Traversay et à M. de Fleurieu.

On a lieu de croire qu'une fête à l'Opéra, sous les auspices du

Comité Polonia, au bénéfice de l'U. A. G., permettra de faire connaître notre Société.

— Article 64. — Le Président met au vote la motion suivante :

« De nombreuses réclamations de camarades étant parvenues au siège de l'U. A. G., relatives à la non application de l'article 64 (soins gratuits) de la loi des pensions, le Conseil, d'accord avec les autres associations de Mutilés, invite le bureau à agir auprès des Pouvoirs publics pour que ceux-ci se décident enfin à faire appliquer la loi. » — Adopté à l'unanimité.

— Organisation régionale. — Le Conseil, après avoir étudié les lettres de Sigault, Massard, Toutain, Rouzeau, est d'accord sur le principe suivant : création de 15 régions. L'heure étant avancée, le Conseil décide de reporter la discussion. Les administrateurs étudieront la question hors séance, samedi prochain.

— Proposition Gudefin demandant qu'une couronne soit déposée sur la tombe du soldat inconnu.

Adopté, sauf Amar qui objecte que puisqu'on refuse d'envoyer une couronne à chaque aveugle qui vient à décéder et que leur tombe est peut-être délaissée, il ne voit pas l'utilité d'en attribuer une au soldat inconnu. Les autres administrateurs ont fait remarquer que jusqu'ici on a pu donner 300 francs au décès de chaque camarade.

Le Conseil décide de se réunir le 3 avril, à 10 heures, place de la Concorde. Les camarades sont invités à se joindre au Conseil et à se mettre en uniforme.

— Proposition du bureau tendant à proposer le général Maunoury au nombre des Maréchaux de France.

Lecture est donnée d'un projet de lettre circulaire adressée au Président de la République, aux Maréchaux, aux Ministres.

Avant de publier cette lettre, le Conseil décide qu'une délégation ira exprimer au Général le désir des 2.500 aveugles de guerre. — Adopté à l'unanimité.

Sont nommés pour faire partie de la délégation : Izaac, Bois, Mougénel.

— Lecture de la circulaire adressée aux brossiers.

Le Président explique les motifs de l'envoi de la circulaire que tous nos camarades brossiers ont dû recevoir. Les réponses déjà arrivées à l'Union prouvent l'urgence qu'il y a à ce que le travail soit réellement organisé.

— L'exposition de Nancy. — Les Mutilés de la Guerre vont exposer les objets fabriqués par eux, à Nancy, le 14 mai. Le Conseil décide que l'U. A. G. réunira sous son contrôle tous les travaux d'aveugles de guerre. Le bureau s'est déjà mis en relations avec les organisateurs de l'exposition. Une salle doit être réservée à l'U. A. G. Le Président propose trois commissaires aveugles et trois commissaires voyants pour régler les détails de cette exposition en ce qui concerne les aveugles.

Sont nommés pour faire partie de cette Commission : Bois, Dufourc, Izaac ; Mme Chevalier.

— Le camarade Héron prie le Conseil de ne pas perdre de vue les démarches à faire pour les avantages que donne la signature par les empreintes digitales.

Dufourc fait remarquer qu'un projet de loi est déposé depuis plus de deux ans. Le Bureau est invité à poursuivre la question.

La séance est levée à 17 h. 1/2.

Procès-verbal de la Séance du Conseil d'Administration du Dimanche 12 Mars 1921

La séance est ouverte à 14 h. 15, sous la présidence de M. Goubin.

Sont présents : Goubin, Gudefin, Bois, Bertrand Boetzel, Arnault, Bardoux, Dufourc, Ecal, Izaac, Laffargue, Toudouri, membres du Conseil.

Membres de l'Union : Mougénel, Simon-François.

M. le baron de Traversay, vice-président du Comité d'Action.

— Nomination de trois membres du Conseil d'administration.

Le Conseil discute la radiation de la candidature de Bonnardin.

Toudouri fait remarquer que c'est là un fait regrettable pour lui, mais qu'il en est responsable, en raison de sa négligence à informer l'U. A. G. de sa situation.

Izaac partage ces regrets et fait observer, en passant, que c'est là une preuve de la bonne tenue des bureaux qui ont cru devoir vérifier, selon la règle, la situation de chacun.

A l'unanimité, le Conseil exprime ses regrets au camarade de ne pas avoir prévenu plus tôt l'U. A. G. du changement survenu dans sa situation, (réformé 100 0/0), changement qui justifiait sa candidature.

Il demande, en outre, qu'on insiste auprès des camarades pour qu'ils préviennent, dans l'intérêt de tous, l'U. A. G. des modifications nouvelles à apporter à leur dossier.

Sont élus : Favret, 17 voix ; Chautard, 12 voix ; Héron, 10 voix.

Ont obtenu : Sainte-Rose, 9 voix ; Olivier, 4 voix ; Epstein, 3 voix ; Pagenel, 2 voix ; Brebion, néant.

Le Conseil sanctionne l'élection des camarades : Favret, Chautard, Héron, en remplacement des camarades : Sallerin, Boudant, Bocquet.

— M. Boetzel saisit incidemment le Conseil d'une question nou-

velle qui se pose au sujet d'une modification sur le projet des statuts proposée par le conseiller d'Etat Trochon, en vue de la reconnaissance d'utilité publique de l'U. A. G.

La modification demandée paraît à M. Boetzel préférable à l'ancien texte, et le Conseil décide de la soumettre à l'approbation des deux délégués : Bomardin et Simon François.

— Proposition Bois. — Bois fait observer que quel que soit l'intérêt que présente l'exposition de Nancy, il pense qu'une organisation d'une exposition plus ou moins analogue à Paris, où l'on montrerait même des aveugles travaillant individuellement dans leur métier respectif, serait une chose particulièrement heureuse pour l'Union. M. le baron de Traversay déclare la proposition extrêmement intéressante et, selon lui, l'époque de cette exposition ne doit pas être indifférente. Il serait, en effet, infiniment plus avantageux de profiter d'une fête qui, d'elle-même, attire un nombreux public. L'organisation et la publicité en seraient de même facilitées.

Le président Goubin abonde dans ce sens. Il fait observer qu'on pourrait peut-être tenter quelque chose pour la Foire de Paris, bien qu'il soit un peu tard. Il propose de mettre la question entre les mains du Comité d'Action.

Le Conseil adopte sans objection à l'unanimité.

Demande de récompenses (Médaille militaire, Légion d'honneur).

La discussion est amorcée par la lecture de la lettre du camarade Créte.

Izaac intervient et dit que, jusqu'à présent, on a donné la Médaille militaire en principe à des blessés du fait de l'ennemi. Mais, pour être juste, il faut peut-être se souvenir qu'avant la guerre, lorsqu'un soldat était blessé gravement en service commandé, on lui donnait habituellement la Médaille militaire. Doit-on l'accorder aux malades et aux blessés en dehors du front ?

Question importante sur laquelle on ne saurait trop réfléchir.

Si l'on opte pour l'affirmative, une question se pose alors : ne faut-il faire aucune différence entre le blessé et le malade, ou, au contraire, peut-on établir un échelon en accordant la Médaille militaire aux malades et la Légion d'honneur aux blessés, ou vaut-il mieux simplement s'en rapporter aux Pouvoirs publics et s'en référer à l'initiative qu'ils prendront ? La question est extrêmement complexe. Il y a des services antérieurs qui peuvent entrer en ligne de compte dans l'examen de l'accord d'une récompense.

Il faut enfin se souvenir qu'il y a encore, malheureusement, des blessés à l'ennemi qui ne sont pas décorés.

Bardoux constate qu'il est des blessés légers qui ont obtenu cette récompense ; on peut donc insister, selon lui, pour que les autres l'aient.

Selon Toudouri, il n'y a pas de différence à faire, car les malades

en question sont des malades dont l'état est consécutif à la guerre ; ce sont donc des victimes. Il estime qu'on leur doit la Médaille militaire et même la Légion d'honneur.

Si les maladies dont quelques-uns ont été victimes n'ont rien à voir avec la guerre, ceci est l'affaire des médecins et des Commissions de réforme et ne peut présenter aucun intérêt dans un débat général comme celui-ci.

En opposition à cette manière de voir, le Président rappelle le cas d'un mobilisé rejoignant son dépôt et devenu subitement aveugle le jour du départ.

Arnault propose qu'on exige au moins un certain séjour au front.

Toudouri concède alors qu'on pourrait admettre en effet la nécessité d'un séjour au front.

Bertrand parle des mutilés volontaires qu'il serait scandaleux de voir décorer et qui le seraient cependant par une mesure trop générale.

Divers membres du Conseil estiment que ce sont là des cas particuliers qui ne doivent point nuire à une majorité et que, somme toute, toute décoration doit être soumise et subordonnée à une enquête particulière.

Bertrand intervient à nouveau pour dire qu'il ne voit pas, dans ce cas, pourquoi on n'accorde pas la Médaille militaire aux tuberculeux qui sont cependant des réformés 100 o/o et souvent, eux aussi, victimes directes de la guerre.

Le Conseil, après un échange de vues au sujet de cette question, décide à l'unanimité de demander consultation aux membres de province à ce sujet et d'insérer la question à l'Ordre du jour de la prochaine séance, pour décision.

— Lecture est donnée de la lettre du camarade Brusson.

Le Conseil décide, après examen et discussion, de publier la première partie de la lettre du camarade et d'écrire à ce camarade au sujet de la deuxième partie.

— Question des délégués de l'Amitié. — Le Président proteste énergiquement contre l'envoi d'un délégué de l'Amitié au Comité Départemental.

Il annonce qu'il saisira de cette question la Conférence des Œuvres d'Aveugles et y dira tout son étonnement. Il demande qu'on pose la question à l'ordre du jour du prochain Conseil.

La prochaine séance est fixée au 9 avril

La séance est levée à 14 h. 15.

SEANCE DES DELEGUES DES MASSEURS
DU 25 FEVRIER 1921

Sont présents : MM. Gudéfin, Grillet, Favret et Seguin.

Les délégués prennent connaissance des lettres des camarades Mauger, Daubenay, Muret, et décident d'envoyer un délégué à l'Œuvre des Masseurs Aveugles, au sujet de la lettre du camarade Daubenay.

Les délégués attendent la réponse des camarades du Val-de-Grâce pour continuer, auprès des Ministères compétents, les démarches relatives à la titularisation des masseurs aveugles.

Lecture est faite d'une lettre de l'Œuvre des Masseurs Aveugles informant la section des masseurs que sur 50 lettres envoyées aux cercles, clubs d'armes, etc., en octobre dernier, cinq réponses seulement ont été reçues, et elles étaient négatives.

REUNION DES BROSSIERS PARISIENS
DU 21 AVRIL

Une première réunion des brossiers de la région parisienne s'est tenue au Phare de France, le 21 avril, à 8 h. 1/2 du soir.

A été nommé président de séance : Saillot, qui remplira les fonctions de commissaire à titre provisoire avec Magat et Dumont A.

L'Assemblée décide de choisir plutôt une après-midi pour tenir la prochaine réunion; le Phare de France voulant bien mettre sa grande salle à la disposition de l'U. A. G. le samedi après-midi, la prochaine réunion aura lieu au Phare de France, le samedi 21 mai, à 15 heures.

L'Assemblée émet le vœu que tous les brossiers de la région parisienne se fassent un devoir d'assister à la prochaine séance.

Quelques échanges de vues ont lieu : Malgat demande que le Ministre de la Justice fasse la promesse de ne pas renouveler le contrat dans les prisons.

Plusieurs prennent la parole au sujet de la façon dont les aveugles de guerre peuvent se procurer les matières premières : il paraît malheureusement établi que certains articles sont plus chers dans les entrepôts de sociétés s'occupant d'aveugles que dans le commerce, par exemple, chez Nicolas : les aveugles sont obligés de faire des efforts pour rechercher les articles aux meilleures conditions possibles. L'Assemblée, à l'unanimité, émet le vœu suivant : Le bureau de l'U. A. G. demandera aux sociétés s'occupant d'aveugles et qui ont des entrepôts de vouloir bien publier leurs prix courants dans notre Bulletin ; celui-ci paraissant le 15 de chaque mois, les prix indiqués seraient applicables jusqu'au 15 du mois suivant.

Izaac pense que le bureau transmettra ce vœu aux sociétés et que

celles-ci, qui ne s'inspirent que de l'intérêt des aveugles, ne verront sans doute aucun inconvénient à satisfaire à ce désir.

La prochaine assemblée de brossiers devra s'occuper tout d'abord de cette question d'achat des matières premières avant d'entamer la question si difficile des débouchés et des prix de vente.

Les brossiers espèrent que l'Union fera de la réclame pour leur travail auprès du public, soit par voie de la presse, soit par des tracts, soit par des manifestations comme l'exposition de Nancy ou la Foire de Paris.

La séance est levée à 21 h. 45.

RESULTAT DE L'ELECTION
AU COMITE DEPARTEMENTAL DE LA SEINE

Le camarade Laffargue a été élu, le dimanche 11 avril, membre du Comité Départemental de la Seine.

MONTRES D'AVEUGLE

M. Arthur Caron, horloger, 43, rue d'Hauteville, à Paris, tient à la disposition des *Membres de l'Union* des montres d'aveugle au prix de vingt francs.

M. Caron est le vice-président de la Société « Les Amitiés Françaises », qui a donné à Enghien une fête à notre bénéfice.

UNE MACHINE POUR LE BRAILLE

M. Berger est l'inventeur d'une machine pour écrire le Braille qui paraît vraiment marquer un progrès extrêmement sérieux sur tout ce qui a été construit jusqu'ici en France. Le prix de cette machine est de 350 francs. On peut adresser les demandes à M. Berger, 13, boulevard Montparnasse.

UN LOGEMENT PAS CHER

A louer, à Moras, à 5 kilomètres de la Ferté-sous-Jouarre (Seine-et-Marne), pour 150 francs par an :

Une petite maison comprenant 4 pièces : 2 au rez-de-chaussée, et 2 au premier étage.

Un bâtiment particulier situé à 20 mètres de la maison et propre à abriter des lapins et des poules ou à contenir du bois.

Enfin, à 500 mètres de la maison, un champ de 9 ares avec quelques pommiers.

La propriétaire s'intéresse aux aveugles de guerre.

Ecrire directement à l'Union pour avoir des renseignements complémentaires.

AUX TRICOTEURS

Le camarade G. Radou nous écrit :

« Voici une adresse d'une maison de laines ; ses prix étant très avantageux, je crois de mon devoir de les faire connaître aux camarades tricoteurs, attendu que l'on traite directement avec la filature : Grève, 3, rue Étienne-Marcel, Troyes. »

BROSSERIE FINE

Le camarade Durand René, 19, rue Vaucorbe, à Tonnerre (Yonne), se met à la disposition des membres de l'Union pour leur fournir les brosses fines (à habits, à tête, etc.), plaquées sur bois des îles (ébène, corail, palissandre, bois de rose, citronnier, etc.), à des prix modérés.

REPASSAGE D'OUTILS

Le camarade Durand René, brossier, fait connaître que son frère Durand Marc, mécanicien-ajusteur, se met à leur disposition pour repassage de lames de guillotine, de routeaux à guide, de ciseaux, affûtage de tenailles, de pinces coupantes, de poinçons, etc., enfin tout ce qui concerne l'outillage, à de bonnes conditions et à des prix très modérés. Travail très soigné. Pour tout envoi, s'adresser au camarade Durand René, 19, rue Vaucorbe, à Tonnerre (Yonne).

Nous publions cette annonce à la demande du camarade Durand René, aveugle de guerre, estimant qu'elle peut être utile aux brossiers, en faisant remarquer cependant que dans certaines régions, ils pourront peut-être trouver sur place, auprès des membres de l'Union, les réparations indiquées.

Lettres de Camarades

Du Camarade Olivier (Pierre) :

Il peut être utile à certains de nos camarades de connaître le perfectionnement que j'ai fait apporter à ma machine braille Steensby, par M. Bonnot, mécanicien-orthopédiste. Ci-inclus sa lettre que je vous prierais d'insérer avec la mienne en y joignant la notice technique qui pourra faciliter la tâche d'un mécanicien. Notre camarade Guibaut a déjà, dans le Bulletin de l'U. A. G., indiqué comment il avait réalisé le même perfectionnement en munissant sa machine Steensby des rouleaux d'une machine Hall, mais tous n'en ont pas à leur disposition. Le rouleau que M. Bonnot a adjoint à ma machine rend le même service de supprimer la planchette Steensby, relativement lourde et encombrante, et l'on a ainsi une machine remarquablement réduite, légère, simple et robuste.

PERFECTIONNEMENT A LA MACHINE A ECRIRE POUR AVEUGLES

Ce perfectionnement consiste en un dispositif additionnel d'entraînement de la feuille.

Il est constitué par une petite planchette de 10 millimètres d'épaisseur et 75 millimètres de largeur, vissée sous la planchette primitive, affleurant le devant.

A chaque bout de cette planchette sont fixés deux montants métalliques servant de coussinets au rouleau entraîneur dont la circonférence est égale à quatre lignes et quatre interlignes.

La manœuvre du rouleau entraîneur se fait à la main, au moyen d'un bouton moleté placé à droite.

Dans un intervalle compris entre ce bouton et le coussinet, l'axe du rouleau est taillé en carré, et les faces, en s'appuyant contre un ressort déterminent l'arrêt.

L'entraînement de la feuille est obtenu au moyen de petites dents aiguës, placées en couronne autour du rouleau, à 6 millimètres de l'extrémité et à 3 millimètres de l'une à l'autre.

La barre de pression est constituée par une plaque de tôle cintrée en profil et vissée sur le champ arrière de la planchette supplémentaire, mais non serrée, de manière à constituer une charnière suffisante pour le mouvement à obtenir.

La pression est obtenue par deux ressorts placés dessous.

A cette barre est fixée un petit levier qui se meut dans une rainure pratiquée transversalement dans les deux planchettes.

A cette barre est fixé un petit levier qui saille en avant de la ma-

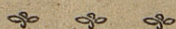
chine, on provoque un abaissement de la barre suffisant pour dégager la feuille et permettre de l'enlever en la tirant simplement.

Une étude plus approfondie pourrait encore améliorer ces perfectionnements qui ont été obtenus avec le minimum de moyens.

La dimension des feuilles à employer doit être exactement de 248 millimètres, soit un peu moins de 25 centimètres.

LISTES D'AVEUGLES PAR DÉPARTEMENT

(Suite)



Liste des Camarades de la Lozère

Bestion Jules, à Estival, Cne de Fontans, par Severette, cultivateur.

Chaniel Victor-Jean, Langogne.

Felgeirolles Henri, Bagnols-les-Bains, masseur.

Liste des Camarades du Lot-et-Garonne

Barde Cyprien, La Sauvetat-sur-Lude, par Monflanquin, brossier.

Bazas Jean, à St-Bazeille, téléphoniste.

Bourdieu Marius-Fernand, La Barthoque, Nérac, brossier-chaisier.

Bousquet Joseph, Frégimont, par Port-Ste-Marie.

Chapouillie Joseph, Casteljaloux, brossier.

Cizac Jean, Granges-s-Lot.

Dajieu Jean, 25, rue de la Fédération, Agen.

Delfieux Antonin, Bataille, par Lauzun.

Deville Pierre, Villeréal-Montant, arrondissement de Villeneuve-sur-Lot, chaisier-vannier.

Dumas Joseph, à Ste-Marthe, par Caumont-s-Garonne, cultivateur.

Dupin Edouard, 78, rue de la Gare, Tonneins.

Galis Gérard, Villeton, par Tonneuil.

Marche Pierre, Villeréal, brossier.

Marot Jean, quartier Bel-Air, Casteljaloux, bossier-chaisier.

Paris Gustave, à Prayssas.

Peyras, rue de Lestang, Marmande.

Piot Alfred, 27, rue Kléber, Agen, brossier.

Rany Emile, Rives-Villeréal, boulanger.

Soulie Elie, Pierrou, par Villeneuve-s-Lot, cultivateur.

Liste des Camarades du Maine-et-Loire

Baudon Lucien, à Volandry.

Bonnier Auguste, Breil, par Noyant, chaisier.

Blaise André, au Moulin Cassé, route d'Epinard, Angers, chaisier.

Boudeville Charles, à Cheffes, brossier.

Brossard Henri, rue Marte-de-la-Beauce, à Beaugé, brossier.

Chupin Jean-Marie, Torfou Tiffanges, canton de Montfaucon brossier.

Daviau Alphonse, Sauziers, Cne de Puy-Notre-Dame, Pauziers, chaisier.

Duverger, 6, rue Hoche, à Saumur.

Gallard Pierre, au Carteron, Dupin-en-Manges, par Beau-Préau, brossier.

Girardeau Maxime, rue des Bons-Enfants, Cholet, tricoteur.

Jallat Simon, 22, rue du Deveau, Cholet.

Mauriceau Louis, Saint-Hilaire-Saint-Florent, près Saumur, vannier.

Monfort, François, Cour du Cheval Blanc, faubourg St-Michel, Angers, brossier.

Moron Auguste, route de Marson, St-Hilaire-St-Florent, chaisier.

Panterne, René, 35, rue Savary, Angers, entrepreneur de menuiserie.

Pichonneau, Charles, rue Basse, à Longué, ajusteur.

Piron, Joseph, à Chalennes-sur-Loire.

Ricotteau, Emile, à Varennes-sur-Loire, agriculteur.

Veillet Edelbert, à St-Germain-des-Prés, par St-Georges-sur-Loire, instituteur.

Liste des Camarades de la Manche

Alix, Julien, à Beauvoir, par Pontorson, brossier.

Bobon, Victor, rue de Couesnon, Pontorson.

Bosquet, Pierre, La Vendelée, Canton de St-Malo-de-la-Lande, cultivateur.

Coudrai, Jules, Lessay.

Fenardent, Félix, rue Gourslain, Equeurdreville, vannier.

Fleury, Edmond, à Marigny, marchand de chaussures.

Garnier, Auguste, 35, rue de Bretagne, St-Hilaire-du-Harcouet, brossier.

Gautier, Paul, Montigny, par St-Hilaire-du-Harcouet.
Hamon, Victor, Romagny, brossier.
Gohin, Constant, à St-Cyr-de-Bayeul, cordonnier.
Joubin, Alexandre, Bois-Brillant-Teilleul.
Langeard, Albert, Muneville-sur-Mer, Canton de Bréal, agriculteur.
Laine, Joseph, St-Michel-des-Loups, par Sartilly, vannier.
Lanessan, 48, Grande Vallée, Cherbourg.
Lebourg, Auguste, St-Germain-de-Tournebut, brossier.
Lecandey, Hippolyte, Urville-sur-Mer, par Regnéville, brossier.
Ledain, Gustave, Cerisy-la-Fort.
Lepelley, Victor, Val Moulin, Marigny, cultivateur.
Maze Joseph, Caplain-Tourlaville, près Cherbourg.
Moulin, Arthur, L'Aubellerie, Cne de Sourdeval-la-Banc.
Rapilly, Alexandre, Pirou, par Créances, village de la Tonnellerie, cultivateur.
Travers, Louis, Nehou, près la Grimonnière, cultivateur.
Truffert, Louis, rue Messine, La Glacerie, près Cherbourg.
Turgot, Gustave, Vernise, Canton de Brecey, brossier-chaisier.
Warin L.), 28, rue du Port-de-Souilles, Coutances, brossier.

Liste des Camarades de la Marne

Fleury, Arsène, Vaudières, par Châtillon-sur-Marne, cordonnier.
Gavrois, Philibert, Vaudières, par Châtillon-su-Marne, brossier.
Gladieux, emplacement du Chalet, baraquement 27, logement n° 1, Reims.
Gobillard, Henri, 19, rue du Gué, Courtisol, cordonnier.
Hadot, Gaston, 20, rue Claude-Deschamps, Vertus, vannier.
Ledernez, Ernest, Crevet, à Courthiézy, par Dormans, vannier.
Michel, Chigny-les-Roses, par Rilly-la-Montagne.
Morlet, André, St-Jean-s.-Tourbe, par Suippes, cordonnier.
Radet, Henri, rue Degreyère, Ère-Champenoise, brossier.
Ragon, Auguste, Nuisement-aux-Bois, par Les Grandes-Côtes, cultivateur.
Riboutout, 117, rue de Veste, Reims.

Liste des Camarades de la Mayenne

Chari, Jules, Ferme du Grand-Assé, par Ballots, cultivateur.

Congretais Auguste, à la Petite-Louvraie, Cne de Montaudin.
Derette, Louis, aux Houx-en-Baudelle, cultivateur, vannier.
Doiteau, Paul, Villaines-la-Juhén, brossier-chaisier.
Duval, Auguste, au Chauchis, St-Thomas-de-Courcier.
Foucher, J.-B., Le Horps.
Giraud, Marcel, à Ste-Suzanne.
Gousse François, la Gilardière, Ballots, agriculteur.
Guenier Armand, 18, rue de la Providence, Laval, brossier-chaisier.
Guérin, Auguste, Izé.
Leroy, Julien, 71, rue Magenta, Laval, brossier-chaisier.
Livet, Auguste, la Grande-Chaise-de-Songé-le-Bruant, cultivateur.
Molinie, Bernard, Lassay, Epicerie Chambelland, brossier.
Moussay, Marie, Martigné, chaisier.
Pavard, Guillaume, St-Thomas-de-Courciers, par Bois.
Raison, Arsène, La Beaumerie de Chevaigné-du-Maine, cultivateur.
Reze, François, bourg d'Epinaux-le-Seguain, par Chéméré-le-Roy, cultivateur.
Rondeau, J.-B., Le Horps.

Liste des Camarades de Meurthe-et-Moselle

Benel, Edouard, 10, rue Moyenne, Pont-à-Mousson, brossier.
Braun, Jules, Létricourt, par Nomény, canneur-brossier.
Brier, Eugène, Laneuville devant Nancy.
Cremel, Gabriel, 15, rue de Lorraine, Lunéville, tricoteur.
Dourin, Roger, 62, Grande-Rue, Lunéville, brossier.
Fafet, Paul, Homécourt, Arr. de Briey, brossier.
Folgard, Charles, 93, route de Metz, Maxéville, près Nancy.
Hamel, Jean, Marbache, brossier.
Jeanson, Gabriel, Mangonville.
Lefebvre, Julien, Chaudeney, par Toul, brossier-chaisier.
Liote, René, 5, rue du Cardinal-Lavigerie, Nancy, brossier.
Luc, Camille, Parcy-Ste-Césaire, par Vézelize, brossier.
Mampey, Henri, Parcy-St-Césaire, par Vézelize, brossier.
Messin, 99 bis, faubourg de Nancy, Lunéville.
Mougin, Adrien, Vacqueville, brossier.
Poirson, Georges, 10 faubourg Ste-Catherine, Nancy, masseur.

Sabin, Louis, 25, rue Montesquieu, Nancy, canneur.
Teutsch, Jacob, 17, rue du Vieux-Marché, St-Nicolas-du-Port,
brossier.
Thouvenin, Léon, Andilly, brossier.
Tocquart, Joseph, Quevilloncourt, par Vézelize, brossier.
Videmont, Auguste, 57, avenue de Nomény, Pont-à-Mousson,
brossier.
Wetzel, 60, place Nationale, Frouard, tricoteur.

Liste des Camarades de la Meuse

Bénerat, Léon, Baudrémont.
Curely, Camille, Parcel, par Harville, brossier.
Duché, Jules, Gironville, par Commercy, cordonnier-brossier.
Jannin, Léon, place de l'Hôtel-de-Ville, Revigny, brossier-chaisier.
Noirjean, Charles, Bouligny.
Obitz, Adrien, chez M. Louis Henry, Chalaines, par Vaucouleurs.
Oudinot, François, Souchesmes, par Souilly, brossier-cordonnier.



Le Gérant : RIEUTOR.

Imprimerie Dubois et Bauer, 34, rue Laffitte, Paris.

COMITÉ D'ACTION

M. FRANÇOIS-MARSAL, sénateur, ancien ministre, président ;
Mlle ARBEL, vice-présidente ;
M. GOURDON, vice-président ;
M. le baron de TRAVERSAY, vice-président ;
M. BLOCH, secrétaire ;
M. l'ÉVESQUE, trésorier adjoint ;
M. AUSTERBE, actuaire à la Compagnie l' « Union » ;
Mme BOYLESVE ;
Mme BROQUIN ;
M. Pierre CHEROT ;
Mme CHEVALIER ;
Mme CONTAMIN ;
M. DUBRANLE, inspecteur des Ecoles de Rééducation ;
M. DE FLEURIEU ;
Mlle L. GHYS ;
Mme HEBMANN ;
Mlle JALAGUIER ;
Mme LÉVY-WEISS ;
M. MAYER ;
Mme MEYER, secrétaire générale du Livre de l'Aveugle ;
M. MEYNADIER ;
M. PICHON, ancien secrétaire général de la Présidence de la République ;
M. ROUX, directeur honoraire du ministère de l'Intérieur, directeur de la Société
« Les Amis des Soldats aveugles ».
M. Joseph ROUX, directeur du Travail de la Législation ouvrière et des Assurances
sociales au commissariat général de la République (Strasbourg) ;
D^r SCHNEIDER.

Liste des Donateurs

M. Boquet, Genève	50 »
Mlle Dechaux, Paris	20 »
École communale des filles, 33, rue de l'Amiral-Roussin.	50 »
Mlle Vigouroux et ses élèves, Nîmes (Gard).....	20 »
Mlle L. Bauzet, Papeete Tahiti (Océanie)	20 »
M. Arnoux, Oran	100 »
M. E. Chopard, Alger	10 »
Mme Pelletier, Alger	10 »
Mlle Sottizon, Grenoble	20 »
Mlle Andrée Fournier, Alger.....	50 »
Mme Blanche Girardin, Edimbourg (Ecosse)	542 »
Mlle Baumann, institutrice, Attaba (Algérie).....	20 »
Elèves de l'École communale, rue St-Benoit.....	20 »
M. Simillon, Courtenay (Loiret).....	50 »
M. Bedrines, Montpellier	20 »
Anonyme	20 »
Anonyme	50 »
Mme Lévy-Weiss, Paris	100 »
Mlle Blondinette d'Alaza, Buenos-Aires	1.000 »
Mme Sabaton, Salavas (Ardèche)	20 »
Mme Louise Pouilles, Pamiers.....	10 »
MM. Dubois et Bauer, janvier, février, mars.....	2.710 55
M. Kermina, Paris	200 »
Mme Gerber, Nancy	20 »
Société Sadac, Paris	250 »
Produit d'un concert à Enghien	3.152 50
Les lecteurs de la Bibliothèque de la rue Titon.....	45 55
Mlle Brunet-Bérard, Beaurepaire (Isère)	20 »
Mlle Lévêque, Nancy	20 »
Mme Bobœuf, Paris	10 »
En souvenir de Mlle Legat, artiste dramatique.....	3.000 »
Comité des Fêtes, Santa-Fé	3.000 »
Anonyme	200 »